L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN 18 JANVIER

Pétition des Citoyens

Pour le maintien des Marchés Particuliers

La pétition suivante, rédigée par E. Villeni, avocat des "Détaillants de Viande de boucherie et de Provisions," se couvre de signatures pour être présentée à la Législature :

A l'honorable Speaker et aux Membres de la Chambre des Représentants :

La pétition des soussignés, citoyens et résidents de la ville et des faubourgs de la Nouvelle-Orléans,

EXPOSENT RESPECTUEUSEMENT :

Que, dans l'année 1866, l'Assemblée législative de la Louisiane passa un acte intitulé "Un Acte pour autoriser toutes personnes qui ont obtenu une licence pour vendre, pendant les heures du jour consacrées aux affaires, des marchés particuliers, boutiques ou stations, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, pour la vente de la viande de boucherie, gibier, volailles, légumes, fruits, poisson frais, etc., etc.": Acte N° 134, de 1866.

Les circonstances qui amènent le passage de cette loi sont encore récentes dans notre mémoire. Les combinaisons des bouchers et autres associations liées d'intérêt aux marchés publics, avaient causé une telle hausse dans la valeur de la viande de boucherie et des provisions nécessaires à la subsistance journalière du peuple, que ces denrées furent placées hors de la portée des personnes pauvres. La distance entre la situation des résidences et la location des marchés publics le plus près, la difficulté de se rendre aux marchés publics, seuls lieux où on pouvait acheter les provisions journalières et nécessaires à l'existence, tout enfin contribuait à rendre pénible la position de la population des faubourgs.

La législature de 1866 ne put contempler une pareille détresse, jointe à une oppression si grande, sans y porter remède.

L'acte 134, de 1866, fut alors passé pour remédier aux justes griefs de la population.

Les effets bienfaisants de cette loi ne tardèrent pas à se faire sentir. Les marchés privés, boutiques, postes ou stations s'élevèrent de toutes les parties de la ville, jusqu'aux limites les plus éloignées. Les citoyens les plus pauvres purent se procurer partout la viande de boucherie, les légumes et provisions nécessaires à leur subsistance de chaque jour,—aulieu d'être forcés d'aller au marché, les marchés vinrent à eux et chacun pût se procurer à sa porte même, à des prix réduits et raisonnables, tout ce qui était nécessaire à sa subsistance.

Les propriétés vacantes furent occupées. Le voisinage des marchés particuliers se remplit et la population s'accrut avec la prospérité publique.

Au milieu de cette satisfaction générale et cette approbation universelle donnée à l'institution des marchés privés, après qu'un bon nombre de citoyens eurent fait des dépenses pour les bâtisses, en améliorations nécessaires aux marchés privés, en essaie, dans la législature, au moyen de quelques manœuvres législatives, d'abolir ces institutions si bienfaisantes pour le grand nombre, afin de rendre plus riches quelques riches monopolistes.

Vos pétitionnaires représentent respectueusement à votre honorable corps que parmi les avantages que le public recueille de l'institution des marchés libres et publics sont les suivants :

1° Pour les pauvres les marchés privés sont d'une importance sans égale. Les ouvriers, travaux communs, tous ceux qui journellement doivent quitter ce qu'ils chaque jour, et qui vivent dans les maisons à bon marché qui ne pourraient subsister dans les grands centres populeux où se trouvent les marchés publics et où la population est trop nombreuse pour être favorable à l'hygiène publique.

2° Les marchés privés et libres sont d'une indispensable nécessité aux petits propriétaires, soit qu'ils bâtissent des maisons pour les louer ou pour en faire leur demeure. Il ne peut être contestable pour du bienfait de l'industrie privée lorsque l'exercice de cette industrie n'est pas une source de dépenses à la ville et à l'Etat.

3° Les marchés privés augmentent la prospérité publique, ils augmentent la valeur des faubourgs, et ajoutent largement aux revenus de l'Etat et de la ville en augmentant le montant de la taxe et des propriétés imposables et sujettes à la taxe.

4° Les marchés particuliers ont toujours existé dans toutes les grandes villes des Etats-Unis et ils sont partout considérés comme des établissements de première nécessité, et tel est leur véritable caractère.

5° Les marchés particuliers existent dans cette ville depuis le 1er janvier 1867, suivant l'acte 134, de 1866, approuvé le 23 mars 1866. Ces institutions ont été toujours acceptées par le public avec la plus grande faveur et n'ont jamais été la cause d'aucune juste plainte sous le rapport de l'hygiène public.

6° Les marchés particuliers, quant à la vente régulière et journalière des provisions nécessaires à la subsistance des résidents des faubourgs, sont placés sur la même ligne que les groceries de détail. Leur existence est indispensable et leur suppression est d'une impossibilité démontrée sans causer le plus grand préjudice à la population.

Vos pétitionnaires demandent respectueusement à votre honorable assemblée de prendre leur pétition en considération. Ils demandent que l'acte 134 approuvé le 23 mars 1866, demeure sans changement. Les pétitionnaires soumettent que cet acte est avantageux et utile au peuple de la Nouvelle-Orléans et que le pouvoir d'intervenir dans les affaires des marchés privés aussi bien que dans les affaires qui concernent l'industrie privée des citoyens a été sagement limité par vos prédécesseurs de 1866, et vos pétitionnaires vous prient de maintenir en vigueur une législation aussi sage que bienfaisante.

Et vos pétitionnaires ont l'honneur d'être etc., etc.

—Un affreux accident vient d'être occasionné au Théâtre de la ville d'Ulm, par l'huile de pétrole.

Vingt-quatre lampes, attachées au lustre suspendu au plafond de la salle, ont éclaté, au milieu d'une représentation, et l'huile de pétrole enflammée est tombée comme une pluie de feu sur les spectateurs, parmi lesquels se trouvaient un assez grand nombre de dames. En un instant, les robes d'une trentaine de malheureuses étaient en feu, et les blessures les plus graves en sont résultées. L'une d'elles a succombé quelques heures après l'accident.

— Voici la recette d'un remède contre le rhume, dont on garantit l'efficacité absolue :

Prenez : bonne eau-de-vie, trois cuillerées à bouche ; sirop de capillaire, trois cuillerées à bouche.

Mêlez et versez dessus : infusion chaude de fleurs de violettes, une grande tasse.

Boire le tout en une seule fois le soir, après s'être mis au lit, et prendre la même potion deux ou trois soirs de suite.

Pour les jeunes personnes ou les constitutions trop faibles, on peut se contenter de deux cuillerées d'eau-de-vie.

Un rhume qui durait depuis deux ans, ce qu'on appelle un catarrhe chronique, a disparu, par ce moyen, dans les trois jours.

UN VAUDEVILLE ABRÉVÉ.—Il y a une douzaine de jours, le propriétaire d'une maison du boulevard de Sébastopol, M. S....., recevait une lettre conçue en ces termes :

Monsieur,

Votre femme est chaque parfaitement de vous. Elle fait la sainte nitouche et elle vous trompe avec un rare aplomb. Si vous voulez en avoir la preuve, la chose est bien facile. Prétextez un voyage qui doit durer une quinzaine de jours, partez, et à la fin de la première semaine revenez à l'improviste. Je vous certifie que vous surprendrez les deux coupables dans votre propre maison.

UN AMI.

M. S..... resta tout d'abord incrédule. Mais obsédé par le soupçon, il résolut de confondre sa femme. Il alla son père et les Champs-Elysées. Il prétexta des affaires urgentes, et s'y rendit le lendemain de la réception de la lettre anonyme.

Il n'y était pas plutôt installé, qu'un commissionnaire apportait à sa femme l'avertissement suivant :

Votre mari vous fait poser. Il n'a aucune affaire à Orléans. Il n'y est allé que pour passer une quinzaine avec sa maîtresse, une drôlesse d'un tout petit théâtre, avec laquelle il fait sauter l'argent de la maison.

UN VOISIN.

Mme S....., indignée, ne fit ni une ni deux. Elle s'élança dans un wagon de chemin de fer et le lendemain elle était à Orléans, furieuse et résolue à faire prononcer sa séparation de corps.

Celui qui l'avait mise en cet état cherchait bien à se justifier, mais c'était difficile, ne voulant pas avouer à sa femme le véritable motif de son départ.

Poussé enfin dans ses derniers retranchements, il fit obliqué de lui dire qu'il savait soupçonnée le premier. Et il montra la lettre anonyme. Mme S..... exhiba la sienne. Tout s'expliqua. On s'embrassa et on se demanda réciproquement pardon.

—On s'est moqué de nous, disent-ils après les premières excusions, et ils regagnèrent Paris.

Ce n'était que trop vrai. Les gens S..... avaient été l'objet d'une indigne combinaison.

Le secrétaire de M. S..... avait été forcé, ses valeurs empêtées, et Mme S..... constatait la fracture du son armoire à glace et la disparition de ses bijoux. Une perte d'une quinzaine de mille francs est le résultat de cette intrigue épistolaire. Le mari a porté plainte au parquet. Moralité : "On doit toujours demander des explications à sa femme, avant de partir pour Orléans."

— La petite Lili adresse des questions à sa mère :

— Maman, qui est-ce qui fait le lait ?

— Les vaches, ma chérie.

— Ah ! je comprends, répond l'enfant triomphante, les vaches ont du lait et les

OU SONT LES CINQ MILLIARDS.—Depuis quelque temps l'Allemagne est devenue rêveuse et perplexe.

De Berlin à Stuttgard, on s'aborde dans les rues en se disant :

Que sont-ils devenus ?

Il ce sont nos milliards.

M. G. Stenne raconte avec beaucoup d'esprit cette amusante histoire dans le *Charivari* :

A un temps où l'on signait la paix de Francfort, ce bon M. Strumpfweber, un fabricant de bas, dit un jour à sa femme, en se frottant les mains :

—La France va nous payer cinq milliards ; c'est une jolie somme, et M. de Bismark fait bien les choses. Or, nous sommes 30 millions d'Allemands.

—Mais, mon ami, il me semble qu'il y en a 40 millions.

—Oui, ma bonne, quand il y a des hôtes à recevoir et des impôts à payer ; mais dans le présent cas, il s'agit de palper des thalers, alors les Polonais, les Danois et autres ne comptent pas.

—Ah !

—Certainement ; nous sommes donc 30 millions d'Allemands qui toucheront cinq milliards, ce qui fait 50 thalers par tête ; avec nos huit enfants et nous deux nous sommes dix, il nous reviendra 500 thalers.

Cependant les jours passaient et la promesse répétition n'arrivait pas.

—Ces bureaux des finances sont d'un lent, disait maître Strumpfweber qui commençait à être inquiet sur ses thalers.

—Après tout, répondait sa femme, l'Etat fait mieux de garder l'argent ; en revanche il ne nous demandera pas d'impôts.

Si la distribution était en retard, le bulletin des contributions fut en avance : l'impôt avait augmenté d'un quart.

—*Der Teufel !* s'écria le Berlinois, c'est une erreur !

Depuis ce moment le marchand de bas marche d'étonnements en étonnements.

Les affaires ne sont pas brillantes, l'escompte sur une marche ascensionnelle et les faillites peuvent dans le nouvel empire.

Gênant au gouvernement, à tout ce qu'on lui demande, il oppose la même rengaine.

Propose-t-on de payer les députés, il répond :

—Impossible ! Nous avons besoin d'argent !

Est-il question d'abolir le timbre des journaux :

—Jamais ! Il nous faut des ressources.

Etc., etc.

Or, du Rhin au Weser, de la mer du Nord aux Carpathes, tous les Meyer, tous les Schuhmacher, tous les Weber, ont fait le même calcul que Johann Strumpfweber, et tous sont aussi désappointés que lui.

De sorte qu'aujourd'hui le proverbe français : "Battu mais content," a son pendant allemand.

—Vaincueurs mais vexés !

EXPLOSION A PARIS.—Nous lisons dans la *France* :

Hier, au moment de mettre sous presse, nous recevions la nouvelle qu'une explosion venait de se produire dans une fabrique d'amorces, située à Bel Air, cours de Vincennes, 34.

Nous nous sommes transporté immédiatement sur les lieux du sinistre, et nous avons reconnu, sur cette catastrophe qui plonge dans le deuil plusieurs familles de ce quartier les renseignements suivants :

"A sept heures et demie du matin, toutes les maisons situées entre la place du Trône et le chemin de fer de ceinture, furent ébranlées par une explosion formidable. Les habitants, terrifiés, crurent un instant que c'était la poudrière du fort de Vincennes qui venait de sauter ou que quelque accident s'était produit dans les ateliers de la Compagnie du gaz ; mais une fumée intense que l'on aperçut au milieu de la grande avenue de Vincennes les renseigna bien vite sur l'origine de cet accident.

"C'était une fabrique d'amorces au fulminate, située au No 34, sur le cours et en contre-bas, qui venait de sauter.

"Les gardes de la paix, accompagnés de personnes que le bruit avait attirées sur la place, se précipitèrent aussitôt de ce côté, pour porter secours et éteindre l'incendie qui venait d'éclater.

"En même temps accouraient le commissaire de police du quartier de Picpus, les pompiers de la caserne de Reuilly, un détachement de la compagnie de marine du bastion No 8 et des soldats du fort de Vincennes.

On commença immédiatement les recherches, et on ne découvrit, après de longues investigations, sous les décombres, cinq cadavres de femmes horriblement mutilés.

Cinq autres malheureuses femmes gisaient, presque inanimées, sous ces décombres.

Des voitures régulièrement arrivèrent pour emporter les blessés et les conduire à l'hôpital Saint-Antoine, où les soins les plus intelligents leur ont été prodigués.

Sur l'ordre d'un officier de paix, on a envoyé immédiatement à la Morgue, à Paris, trois cadavres, les autres ayant été réclamés immédiatement par les familles.

On présume que la catastrophe est due à une étincelle qui aurait tombée dans le réservoir de la matière fulminante.

La force de l'explosion a été si violente, qu'une maison située dans l'hôtel garni, confinant à la fabrique, a été fortement endommagée ; un commencement d'incendie, dont on est venu facilement à bout, s'y était même déclaré.

A la nouvelle de la catastrophe, M. de Rothschild envoyé à M. Gallien, commissaire de police du quartier, une somme de 2000 fr. pour les victimes.

—Une demande vient d'être présentée au gouvernement suédois relativement à un projet de construction de tunnel sous le Sund. Les pétitionnaires réclament, s'il est démontré que l'entreprise est exécutable et que les capitaux nécessaires ont été souscrits la promesse d'une concession et l'autorisation de pratiquer des forages sur le territoire suédois.

—Encore une Société financière à l'horizon de la chronique correctionnelle ! Il s'agit du *Crédit foncier suisse*, qui fit tant de bruit l'an dernier dans les journaux de spéculation. Les investigations de la justice auraient, dit-on, mis à jour le jeu des accusés plusieurs personnages ayant possédé une certaine notoriété dans le monde des affaires.

—On lit dans la *Patrie* :

Des mesures de précaution très sévères sont prises depuis quelques jours sur toute la frontière suisse par les autorités françaises. Les ordres envoyés de Paris sont maintenant rigoureusement exécutés. Tout ce qui pénètre en France est attentivement surveillé.

—Une rencontre à l'épée a eu lieu, avant hier, à Montpellier, entre M. Saint Paul Poujol, négociant, et M. Pelleyre, rédacteur de la *République de l'Hérault*.

Ce dernier a été atteint à la partie externe du bras droit, au niveau du pli du coude.

—Sur les trente-six candidats bavarois aux élections pour le Reichstag, trente sont barons, ducs ou brasseurs ; et appartiennent au parti catholique ; les quatre autres sont..... Prussiens.

—Le *Gaulois* nous signale la réapparition des "chères études."

Depuis trois semaines, M. Thiers, très occupé de son grand ouvrage, l'*Homme dans la nature*, fait le très fréquentes visites au muséum d'histoire naturelle. Il y a au moins deux fois par semaine.

—La, pendant que son coupé l'attendait à la porte, il passa deux ou trois heures avec MM. Decaisne, Dublée et Gervais.

—Avant-hier, M. Thiers disait à M. Decaisne :

—Pourquoi faut-il, mon cher ami, que je ne puisse pas suivre mes goûts et travailler tranquillement avec vous tous de ces choses qui me passionnent tant !

—Mais, rien n'est plus simple, cher monsieur Thiers. Donnez votre démission ; Emmenez avec vous M. Calmon, Barthélemy Saint Hilaire, Cochery et profitez de l'occasion pour inculquer au citoyen Gambetta le goût des choses de la nature, et tous de compagnie, allez passer vos journées au Jardin des Plantes.

—Ah ! quel service vous rendrez ce jour-là au pays.—P. M.

—L'autre jour, B..... entre dans un restaurant et se fait servir à dîner.

Vingt minutes après, tout se trouve être d'une médiocrité moins que supportable.

B..... ne dit rien, mais mange moins encore. L'addition soldée, il fait demander le maître de l'établissement.

—Monsieur, lui dit-il, je voudrais que que vous m'embrassiez.

Le garçotier, étonné, recule, craignant d'avoir affaire à quelque fou.

B..... —Embrassez-moi, vous dis-je, répète B..... car c'est la dernière fois que vous me voyez.

—Un mot équivoque du *Gaulois* :

X..... s'est levé à quatre heures du matin pour prendre le train.

—Figurez-vous, dit-il à un de ses amis, que je n'ai dormi qu'une heure cinquante-cinq minutes !

—Vous devez être très fatigué ?

—Moi ? non..... je dors très vite.

—Un bien joli mot à propos des libéralités du légendaire petit Noël :

Deux enfants pauvres, mais d'élite, se chuchotent sur une fillette enveloppée de soie et de velours demande à sa bonne deux sous pour donner à une enfant dont les loques et les larmes crient la faim :

—Tiens, dit la mignonne que le hasard a fait heureuse, voilà deux sous pour acheter du pain ; et puis, ce soir, place tes souliers dans la cheminée et le petit Noël t'en remplira de bonnes choses !

—Mes souliers ! répond la petite pauvresse, je n'en ai pas.

—A la cour d'assises :

On vient de prononcer une condamnation à mort. Le condamné se lève et laisse échapper un torrent d'injures et d'imprécations à l'adresse de la Cour.

Le gendarme de gauche, (avec intérêt). —Condamné, n'agravez pas votre position.

—Le *Figaro* publie cette petite plaisanterie, qui fera rire les médecins assez spirituels pour comprendre la plaisanterie.

Voici quelques traductions libres des trois initiales fatidiques qui décorent la carte de visite de messieurs les docteurs en médecine :

D. M. P....

Donne Mort Prompte.
Dédaigne Malades Pauvres.
Dore Mauvaises Pilules.
Décès Ménagés Proprement.
Dépêche Malades Pressés.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE.....Directeur.

Dimanche, 18 Janvier 1874.

LES MOUSQUETAIRES DE LA REINE, opéra en 3 actes.

SÉANCE DE PRESTIDIGITATION par le professeur Mehay.

Mme BERTRAND et Mlle BATON, vaudeville.

Lundi, 19—LA MUETTE DE PORTICI.

18 janv—1f

Académie de Musique.

Propriétaire et Directeur.....D BIDWELL.

Encore des Nouveautés

dans le

Carnaval des pièces comiques,

L'incomparable reine du comique

Mlle LYDIA THOMPSON,

ET

ses joyeuses compagnes.

C'est la troupe comique la plus complète du monde. Début à la Nile-Orléans avec la troupe de la

PHRYNÈE MODERNE,

Le plus beau modèle de sculpture.

Elle représentera des statues de grands maîtres et dansera son tambourin.

Fandango Espagnol.

LUNDI, 19 janvier, tous les soirs, jusqu'à nouvel ordre, et

SAMEDI A MIDI,

Première représentation à la Nile-Orléans, de la pièce comique de Geo. Fancett Rowe, (auteur du Genova Cross)—écrit expressément pour la troupe et intitulée

MEPHISTO

ET LES

Quatre Sensations,

connues sous les noms de

CAMILLE,
FROU-FROU,
LA BELLE HÉLENE,
GENEVIEVE DE BRABANT,

Musique et Costumes nouveaux.

La plus charmante et la plus chaste des "extravagansas" connues depuis Mme Vestris.

Retenez vos places d'avance,

A l'étude,

THE SOLDIERS SONG,

Par ordre de Sa Gracieuse Majesté le Roi du Carnaval,

Par Mlle Thompson et ses choristes.

18 janvier

Académie de Musique.

Dimanche, 18 Janvier.

L'incomparable reine de la comédie,

Mlle LYDIA THOMPSON

en troupe sans rivale.

Dernière représentation de LITTLE ANY ROBBART.

18 janvier

Le Grand Bal Annuel

PARÉ ET MASQUÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE

DES BOUCHERS,

aura lieu le 22 janvier courant, à la

SALLE GRUNEWALD.

Prix du billet d'entrée.....$2 00.

On peut se procurer des invitations pour dames chez le secrétaire Louis Grégoire, rue Foydras 25 ou chez les membres composant les différents Comités qui figurent sur les Cartes.

Nota.—Les propositions pour Bar, Restaurant et Vestiaire, seront reçues jusqu'au 22 au bureau du Secrétaire jusqu'au samedi 17 courant. Dans le cas où aucunes des propositions ne seraient acceptées, il sera procédé à la vente aux enchères le dimanche 18 janvier, à 2 heures P. M. précises, à la salle de réunion de la Société, rue Poydras 201—Joe's Place. 7 janv—au 22

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Bank of America, Canal & Carondelet, la Bourse.
Canal Bank, coin Camp et Gravier.
Citizens' Bank, coin Royale et Douane.
Louisiana Nat. Bank, 124 Carondelet.
La. Sav'g. Bank & Safe Deposit Co. 31 Camp.
State National Bank of La. 26 & 28 Camp.
Mutual National Bank, 106 Canal.
Workingmen's Sav'gs Bank, 94 & 96 Canal.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co. coin Camp et Canal.
Merchants' Mutual Ins. Co. 30 Carondelet.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondel.
N. O. Mutual Ins. Association, 102 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co. coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co. 75 Camp.

(SUR LA VIE).

La. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N-York, 31 Camp.
Etna Life Ins. Co. of Hartford, 26 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE

Guéhé & Nippert, 137 Canal, Nile-Orléans, et rue Paradis-Poissonnière, Paris.
T. Morenu, coin Toulouse et Royale.

BIJOUTERIE ET FANTAISIE.

J. H. Martinstein, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcette, coin Canal et Baronne.
B. H. Holmes, 155 Canal et 19 Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. K. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 85 Commune.
V. Uchnicken, coin Bienville et Vieille-Levée.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Feck Bros. (Wheeler & Wilson.) 149 Canal.
Singer Manuf. Co. 97 Wm. E. Coquerel 89 Canal

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.
B. T. Walshe 110 Canal

VETEMENTS CONFECTIONNÉS.

L. Godchaux, 81 et 83 Canal, 213 215, 217 V. Levée
Michel Lion, 197 et 199 Vieille-Levée.
C. Lazard, 165 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Billard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme Olaphon, (ancienne Maire,) 28, Bourbon.
N. C. Boisenu, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charles Trouilly, coin Bienville et Chartres.
G. Monié, coin Bienville et Royale.

ARTICLES DE DEUIL.

A. Labry, 19, Bourbon.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Victor, 183, Canal.
Rest. Moreau, 123, Canal.
Rest. John, 35 & 37, Bourbon.
Rest. Cosmopolitain 13 & 15, Royale

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
L. Gédel, 96 Vieille Levée.
Miller & Dielmann, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Ehle, 151 et 153, Canal.
F. Charpentier, 6, Royale.

PLOMBIERS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Chmrieville, 53, St Charles.
J. Sager, 188, Chartres.
L. Révol, 19, Chartres.

TABLES DE BILLARD.

St. Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St. Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Chart.
Miller Bros., coin Commune et St-Charles.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

—DE—

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMERICAINES ET ETRANGERES,

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,

Succursale, au No 365 de la rue des Magasins ;

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de tonneliers.
MACHINES et outils de forblantiers.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillés.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.

FABRICANTS DE

ARTICLES en ferblanc brillant et vernis de laque.
FOURNEAUX doubles, élevés, de Warren, pour coke ou charbon.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillés.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste des prix et les catalogues qui donnent une description des articles.

15 nov—1 an—Vé26

Une grocerie près du marché Français.

GROCERIES A vendre pour du comptant ou des termes libéraux une épicerie ayant une bonne clientèle ; les marchandises sont fraîches et bonnes garanties, une grocerie ayant une bonne clientèle pour le détail et le demi-gros, et à proximité du marché français.

Pour de plus amples informations, s'adresser à J. G. SOUCHE Rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti.

BANQUES, ASSURANCES, &c.

Bureau de la Compagnie de chemin de fer de la rue St-Charles, coin Carondelet et Huitième, Nelle-Orléans, 9 janvier 1874.—A une réunion du Bureau des Directeurs de cette compagnie, tenue ce jour, un dividende de trois (3) pour cent a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 24 janvier 1874.

V. RIVIERE,
11 janv—1f, 18 janv Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer des rues Canal et Clairborne.—Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1874.—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie, à l'effet d'élire sept Directeurs, pour l'année, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 19 janvier 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

JOS. H. DE GRAVIGNY,
7 jan—au 19 Secrétaire.

Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1874.—Le 3 du mois dernier a été une élection tenue par les actionnaires de cette institution, les messieurs dont les noms suivent ont été dûment élus directeurs pour l'année :

Geo. Jonas, J. M. Allen,
J. N. Stauffer, J. C. Morris,
G. R. Preston, E. J. Hart,
David McCord.

Et aujourd'hui, à une réunion des directeurs, M. Geo. Jonas a été réélu président, à l'unanimité.

CH. JUMONVILLE,
6 jan—15f Caissier.

Consolidated Association of the Planters of Louisiana.—New Orleans, 5 January 1874. The annual election for three directors of this institution, to serve the ensuing year, will be held at the Banking house, on MONDAY, February 2d, 1874, between the hours of 10 A. M. and 2 P. M.

E. H. PEYTON,
3jan—2 s w Cashier.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1874.—L'élection annuelle de trois directeurs de cette institution, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 2 février 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

H. P. WEBB,
3jan—2f p sem. Caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1873.—L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, le LUNDI, 12 janvier 1874, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

J. L. DELERY,
3jan—2jpsem au 24fév Caissier.

AVIS.—Association d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Nlle-Orléans, 27 décembre 1873.—Conformément à la recommandation contenue dans le rapport du comité d'investigation, accepté par les actionnaires dans une assemblée tenue le 12 décembre courant, et sujet à la ratification par les actionnaires qui doivent être bientôt appelés à voter sur certains amendements à la Charte ; Avis est, par ces présentes donné, que les primes d'assurances sur polices et factures dans cette Association à partir du 1er JANVIER 1874 INCLUSIVEMENT, seront dues et payables à la fin de chaque mois, moins une remise (rebate) de quinze pour cent (15 0/0) sur les risques de feu, rivières, chemins de fer et marine, et de vingt pour cent (20 0/0) sur les expéditions de coton par mer, à TOUS AUTRES RISQUES, COMPRIS LES ACTIONNAIRES, réservant à ces derniers leurs droits à toute participation au profit de l'Association, selon la proportion de leurs primes acquises, à la clôture de chaque année fiscale, soit le 31 décembre.

M. MUSSON,
Président.

G. LANAUX,
Secrétaire. 28 déc—1m

Compagnie du Gaz de la Nile-Orléans.—A cette date, rue Baronne et Commune—Nlle-Orléans, 30 décembre 1873.—Avis aux Actionnaires des directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans ont, à leur réunion du 16 du courant, déclaré un dividende de $6 par action—dividende au bénéfice des six derniers mois, et sera payable à dater du 12 janvier 1874.

Les livres de transfert seront fermés jusqu'au 12 janvier.

WM. S. BROWN,
31 déc—1m Trésorier.

Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans—Nlle-Orléans, 30 décembre 1873. L'élection annuelle des Directeurs, pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette Banque, le TROISIÈME MARDI DE JANVIER, 20 du mois prochain—de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUFUY,
21déc—au20jan Caissier.

Bureaux de l'Carondelet Canal & Navigation Company—Nlle-Orléans, 16 décembre 1873.—L'élection annuelle de neuf Directeurs devant avoir lieu pendant un mois, nous avons fixé le LUNDI 19 janvier 1874, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

EMILE BOUNY,
15 déc—25—janv 8,10,15 Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873 :

Sur les risques d'incendie...	$414,662 55
Sur les risques de marine...	101,150 83
Sur les risques de rivières...	42,374 56
Total des primes.....	$558,688 94
En moins—Primes remboursées.....	11,778 58
Montant net des primes.....	$546,275 43
Réassurances.....	$ 45,923 92
Pertes payées.....	$183,070 07
Pertes sur mer.....	67,172 06
Pertes sur rivières.....	9,774 91
Dépenses, taxes, etc., intérêt.....	17,401 45
Commissions des affaires.....	9,766 87
Réfaction (rebate) aux assurés.....	39,773 40
Intérêt semi-annuel sur le capital.....	12,000 00
Cinq pour cent payé en août 1873.....	$25,000 00
Cinq pour cent payable en février 1874.....	25,000 00
	50,000 00
	417,914 68
Réescrituré pour réclamations non réglées.....	$ 3,261 75
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
En caisse.....	$ 40,467 16
Effets à recevoir, pour primes.....	15,077 16
Bonds de la ville et autres bonds.....	133,050 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres.....	67,614 50
Billets en garantie et billets hypothécaires.....	273,796 66
Primes en voie de recouvrement.....	100,276 05
Comptes en suspens.....	3,590 79
Primes d'agence pour décembre.....	11,013 20
Mandats.....	6,789 69
Succursale.....	4,052 21
Louisiana Cotton Factory.....	1,972 86
Propriété au coin des rues Canal et Camp.....	70,662 77
Autres propriétés foncières.....	28,552 29
Dû par des Compagnies d'assurance.....	7,493 76
	$776,805 97
Dépréciation.....	97,660 94
Valeur sur le marché, au comptant.....	$676,944 83

PASSIF.

Capital.....	$500,000 00
Risques non expirés.....	125,605 93
Intérêt, sur le capital, du 1er fév. 1874.....	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés.....	1,115 18
Effets à payer.....	1,716 00
Réclamations non réglées.....	7,261 75
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes.....	10,145 97
	676,944 83

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER,
Notaire Public.

Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS :

Geo. Urquhart,	M. Payro,
H. Gally,	Fred. Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

18 jan—1 an

Bureaux du Board des Assureurs

Nlle.-Orléans, 12 décembre 1873.

ATTENDU qu'il existe une grande incertitude dans tout les pays et qu'il est continuellement adressé des demandes à des membres du Board, par la poste et autrement, relativement aux compagnies d'assurance qui appartiennent ou n'appartiennent pas à ce Board—incertitude et demandes qui causent de grands inconvénients et une perte de temps pour les personnes auxquelles elles quotidiennent adressées ;

Il est résolu que pour l'information de ceux que cela peut concerner, le secrétaire est chargé de dresser immédiatement une liste officielle des compagnies locales qui constituent le Board des Assureurs de la Nouvelle-Orléans et de la publier dans les journaux qui ont la plus grande circulation.

Conformément à la susdite résolution, la liste suivante est publiée ; elle contient les noms de toutes les compagnies locales qui sont membres du Board des Assureurs de la Nlle-Orléans :

New Orleans Mutual Insurance Company, J. Tuyes, Président.
Merchants' Mutual Insurance Company, P. Fourchy, Président.
Sun Mutual Insurance Company, James I. Day, Président.
Crescent Mutual Insurance Company, Thomas A. Adams, Président.
New Orleans Mutual Insurance Association, M. Musson, Président.
Home Mutual Insurance Company, A. Brother, Président.
Louisiana Mutual Insurance Company, Chas. Briggs, Président.
Factors and Traders' Insurance Company, Harmon Doane, Président.
Mechanics and Traders' Insurance Company, L. R. Coleman, Président.
Commercial Insurance Company, J. H. Oglesby, Président.
Teutonia Insurance Company, Chas. Engstfeld, Président.
Germania Insurance Company, D. Michel, Président.
Union Insurance Company